



**60 ANS  
D'ENGAGEMENT  
ET NOS COMBATS  
CONTINUENT**

---

## **Le projet régional de santé**

**Le Projet régional de santé <sup>[1]</sup> (PRS) dessine la politique de santé qui sera menée en Midi-Pyrénées pendant les cinq prochaines années.**

Le PRS a été élaboré par l'Agence régionale de santé (ARS), en concertation avec tous les acteurs de la santé, et en particulier avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et avec les Conférences de territoires. Au-delà de ces instances de démocratie sanitaire, l'ARS travaille en concertation régulière avec les collectivités territoriales et les services de l'État, dans le cadre de Commissions de coordination des politiques publiques. Ses orientations font aussi l'objet d'échanges réguliers avec des instances d'expertise médicale. Les Comités techniques régionaux (COTER) apportent leur expertise notamment au sujet de l'accès aux soins, de la réduction des inégalités de santé, de la qualité et de la pertinence des soins.

Les priorités du **Projet régional de santé** <sup>[1]</sup> sont définies dans un plan stratégique qui fixe les **grandes orientations de la politique de santé qui sera menée en Midi-Pyrénées au cours de la** période 2012-2017. C'est ce plan qui donne du sens, de la cohérence et de la transversalité à la politique de l'ARS.

En Midi-Pyrénées, l'ARS propose trois priorités pour la santé de tous :

- Réduire les inégalités sociales de santé.
- Positionner l'utilisateur au cœur du système de santé.
- Adapter l'offre pour répondre aux besoins de santé.

Cette feuille de route se décline à travers des schémas régionaux et des programmes spécifiques.

Trois schémas régionaux précisent l'organisation de la prévention, des soins et de l'accompagnement médico-social. Des programmes spécifiques sont mis en oeuvre pour la gestion du risque, la télémédecine, l'accès aux soins des plus démunis, l'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Le **Projet régional de santé** <sup>[1]</sup>**de Midi Pyrénées** <sup>[1]</sup>a fait l'objet d'une consultation réglementaire pendant deux mois. Il a été arrêté le 11 décembre 2012.

---

**Source URL:** <https://www.adapei31.com/le-projet-r%C3%A9gional-de-sant%C3%A9>

#### **Links**

[1] <http://www.ars.midipyrenees.sante.fr/Le-projet-regional-de-sante.101804.0.html>